

Les discours rapportés dans *La Mort du roi Arthur*

Marie-Madeleine Huchet

§I

Chercher à analyser les discours rapportés dans *La Mort du roi Arthur* n'est guère original, compte tenu de la place et du rôle éminent qu'ils ont au sein de la narration. Mais, dans le cadre de l'épreuve de grammaire sur un texte antérieur à 1500, c'est un sujet qui peut paraître déroutant à plus d'un titre. D'une part, il n'y en a pas d'exemple à notre connaissance dans les annales, d'autre part – et ceci explique sans doute cela –, la question n'est pas toujours évoquée dans les grammaires du français médiéval¹. Il faut dire que les discours rapportés ont pu aussi bien intéresser linguistes et grammairiens que narratologues, stylisticiens et théoriciens de la littérature. Les approches sont donc multiples et se recoupent parfois.

¹Geneviève Joly (*Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 1998) et Gérard Moignet (*Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973) n'y consacrent pas de chapitre. Cependant, d'autres ouvrages proposent des analyses plus ou moins étendues : Geneviève Hasenohr, Guy Raynaud de Lage, *Introduction à l'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2019 (§321-322) ; Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 1988 (§225-230) ; Claude Buridant, *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, Eliphi, 2019 (§621-626). On lira une synthèse sur la question, rédigée dans une perspective diachronique, dans C. Marcello-Nizia, B. Combettes, S. Prevost, T. Scheer (dir.), *Grande grammaire historique du français*, Berlin, de Gruyter, 2021, p. 1702-1728.

§2

Avant d'entrer dans le détail des critères grammaticaux qui nous permettront de proposer un classement raisonné, il convient de définir précisément la notion. Nous reprendrons la définition élaborée par Claude Buridant : « Sous le terme de discours rapporté, on désignera la représentation par mimésis d'une prise de parole dans une communication de l'immédiat, marquée par la co-présence spatio-temporelle et l'ancrage référentiel dans la situation d'énonciation. » (*op. cit.*, §621) Cette définition explicite les deux termes de l'expression *discours rapporté* en insistant d'une part sur la situation de communication supposée par le mot *discours*, pour laquelle la linguistique de l'énonciation pourra fournir un cadre à notre analyse, et sur la représentation des paroles proférées d'autre part. S'agissant d'une mise à l'écrit de propos ou de pensées ayant été fictivement tenus, il n'est pas inutile de rappeler que l'acte de rapporter est une représentation et non une reproduction. L'étude des discours rapportés suppose donc de prendre aussi en compte l'intervention d'un énonciateur premier – le narrateur dans le cadre d'un récit –, qui choisit d'insérer ou non tel propos/dialogue et qui choisit également la façon dont il l'intègre dans le fil de la narration. À cet égard, les variétés d'insertion des discours rapportés en ancien français sont multiples et font apparaître une certaine porosité entre les catégories bien connues des discours directs (DD), discours indirects (DI) et discours indirects libres (DIL)². Pour pouvoir classer correctement les différentes formes relevées dans la partie du roman au programme de langue, nous nous fonderons, en suivant Claude Buridant (*op. cit.*, §621), sur des critères énonciatifs : si le marquage énonciatif se fait entièrement selon la situation du discours originel, alors on parlera de mode direct ; si ce n'est pas le cas, on parlera de mode indirect. À l'intérieur de ces deux grandes catégories, les occurrences seront classées selon des critères syntaxiques (présence ou absence de subordonnant entre discours citant et discours cité) et lexicologiques (présence ou absence de verbes de parole).

§3

Deux cas, qui n'entrent pas dans le cadre du discours rapporté, mais qui peuvent prêter à confusion, doivent être signalés avant le début de notre étude :

§4

– le cas des verbes de parole en emploi performatif régissant une complétive. Les énoncés constitués d'un verbe de parole au présent de l'indicatif à la P1 suivi d'une complétive ne rapportent pas le discours d'un personnage. Ils soulignent et précisent à la manière d'un modalisateur une prise de parole³. En voici deux exemples : « Et je vos

²Dans le cadre de cet article, nous laissons délibérément de côté le discours narrativisé, dans lequel il n'y a pas à proprement parler de discours cité, puisque les propos sont résumés et intégrés au récit.

³Pour une mise au point sur la différence entre verbe déclaratif introduisant des paroles rapportées et verbe de parole en emploi performatif, voir Manuel Bruña Cuevas, « Le discours direct introduit par que », *Verbum*, 1, 1994, p. 62-87, en part. p. 72.

di que il en a de tels par le monde qui por li metroient lor cors a mort ainçois que il ne la jetassent de peril ; si *vos pri que* vos me dioiz quant li jorz sera » (p. 424, 12)⁴. L'affirmation est parfois redoublée par un adverbe *veraiement*, *loiaument*, dans des situations solennelles : « Certes, *je vos di veraiement* au mien escient *que* il est molt preudom » (p. 294, 20) ; « *Ge vos di veraiement*, fet li preudons, *que* vos estes toz gariz et que vos n'avez mes garde de maladie que vos aiez receüe » (p. 348, 19) ; « *je vos di loiaument que* ja ne verriez .i. mois passer, quant ele ne vos verroit n'en orroit noveles de vos, que ele seroit assez plus angoisseuse d'avoir vos en sa conpaignie » (p. 368, 29).

§5

– le cas des constructions parenthétiques. Ces constructions s'insèrent dans une proposition, sans la régir. Elles ne marquent donc pas une prise de parole, mais apportent une modalisation sur l'énoncé, comme on peut le voir dans cet exemple où l'incise *ce m'est avis* intervient dans un DD et vient nuancer l'énoncé qui précède : « Biax douz amis, fet Lanceloz, or vos en alez, car il me covient a remanoir, *ce m'est avis* » (p. 290, 23). L'occurrence suivante est plus délicate à analyser : « car ele set bien que ele ne trovera ja chevalier, ne .i. ne autre, qui por li vueille entrer en champ se ce n'estoit aucuns del parenté lo roi Ban de Benoÿc ; que cil sanz faille, *ce set ele bien*, ne li faudrioint mie s'il estoient leenz » (p. 402, 27). Les pensées de la reine sont rapportées sur un mode indirect conjonctionnel (*ele set bien que ele...*) dans deux complétives régies par le verbe *set*. L'incise, *ce set ele bien*, non seulement rappelle le cadre énonciatif et syntaxique du DI, mais permet aussi de commenter ou souligner la confiance dont Guenièvre fait preuve et qui est marquée par l'emploi de la locution *sanz faille*. L'incise aurait donc là un rôle de modalisateur, mais il est difficile de savoir si elle constitue un commentaire de la reine sur ses propres pensées ou du narrateur sur les pensées de son personnage.

LE MODE DIRECT

§6

Le mode direct se caractérise par un marquage énonciatif ancré dans la situation du discours originel. Son insertion au sein du récit peut se faire en ancien français selon deux types de construction, avec ou sans outil conjonctif.

⁴Les occurrences sont indiquées d'après l'édition de David Hult (Paris, Le Livre de Poche, 2009). Les éditions de Jean Frappier (Genève, Droz, 1964), Emmanuèle Baumgartner et Marie-Thérèse Medeiros (Paris, Champion, 2007), et Mary Speer (*Le Livre du Graal*, D. Poirion, Ph. Walter (dir.), Paris, Gallimard, 2009) seront également utilisées au cours de l'article.

Le discours direct non conjonctionnel

Marquage externe

§7

La prise de parole est souvent signalée par un verbe de parole, précédant le DD auquel il n'est pas lié par un outil conjonctif, ou par une incise avec *faire* en construction intransitive ou pronominale⁵ : « et quant ses mestres le voit, *si dist a l'escuier* : "Biax amis, vos avez cest chevalier mort par voz noveles." » (p. 284, 27) ; « Au moins, *font il*, nos puez tu bien dire ou tu le lessas » (p. 296, 26). Les deux marques peuvent également se combiner : « Lors comence la pucele a plorer trop durement, et *dit* a Lancelot : "Certes, sire, *fet ele*, je puis bien dire que mal vos vi." » (p. 352, 7). Il arrive parfois que le propos rapporté soit suivi d'un rappel permettant de le lier au récit qui reprend après le DD : « Einsi devisa la damoisele sa mort » (p. 282, 29) ; « Quant mes sires Gauvains entent ceste novele » (p. 296, 5). Ces trois éléments – verbe de parole, incise, rappel – sont considérés comme des marques externes du DD, même si l'emploi du présent dans l'incise et parfois dans l'annonce laisse penser qu'il y a continuité entre le récit et les paroles rapportées⁶, entre discours cité et discours citant. Le marquage externe dans l'ancienne langue ne prend pas en compte la ponctuation (guillemet, tiret), que l'éditeur a placée sans forcément tenir compte des signes que peuvent comporter les manuscrits.

Marquage interne

§8

Les embrayeurs renvoyant aux personnes du dialogue (*je*, *tu*, *nos* et *vos*) ou à la situation spatio-temporelle, les termes d'adresse, tout comme l'emploi du présent sont des marques énonciatives du discours direct. Voici deux exemples, dans lesquels nous mettons en italique embrayeurs et terme d'adresse :

Sire, font il, bien poissiez *vos ceenz* venir, et benooite soit la voie qui *ça vos* amena, car onques mes ne *nos* avint il si tres grant henor come il *nos* est *orendroit* avenue de ce que *vos* estes venuz *ça dedenz* herbergier avuec *nos*, et *vostre* bele compaignie. (p. 324, 5).

⁵Il arrive parfois lors d'un dialogue que l'alternance des interlocuteurs ne soit pas signalée par un verbe de parole ou une incise. Dans la partie du roman au programme, ce cas de figure apparaît à trois reprises (p. 280, 27 ; p. 338, 24 ; p. 390, 22) ; c'est un terme d'adresse ou un élément de la prise de parole qui permet de comprendre qu'il y a eu un changement d'interlocuteur.

⁶Voir à ce sujet Christiane Marchello-Nizia, « L'"oral représenté" en français médiéval, un accès construit à une face cachée des langues mortes », C. Guillot, B. Combettes, A. Lavrentiev, E. Oppermann-Marsaux, S. Prévost (dir.), *Le Changement en français, études de linguistique diachronique*, Bern, Peter Lang, 2012, p. 247-264.

Je vos di, fet ele, que lors le tig ge .ii. ivers et .i. esté en iceste prison ; et adonques point il cez ymages que vos ici veez escrites. (p. 342, 13)

§9 On peut ajouter à ces marques l'emploi d'adverbes énonciatifs liés aux réponses (*certes, oil, nenil*, etc.) et des modalités variées (injonction, interrogation, exclamation), dont on trouvera une illustration dans cet exemple :

Biau sire, fet li portiers, *or vos sofrez .i. petit*, s'il vos plest, et tant qe ge aie a ma dame parlé, qui est lassus en sa chambre ; et ge revendrai orendroit a vos, si orroiz sa response. – *Coment ? fet Sagremor, n'i a il donc point de seigneur ? – Nenil*, fet soi cil. – *Or va donques tost*, biax amis, fet il, *et si revien tot erraument*, que je ne vueil pas ici demorer. (p. 320, 4)

§10 Ces différentes marques ont été conservées en FM et ne posent pas de difficultés de repérage.

Le discours direct conjonctionnel

§11 Avec le discours direct conjonctionnel, les paroles sont rapportées en conservant les marquages internes énumérés plus haut (embrayeurs, modalités interrogatives, jussives, exclamatives, etc.), mais elles sont insérées dans une complétive qui dépend d'un verbe de parole. Cette forme de discours rapporté a soulevé un certain nombre de questions, concernant aussi bien son origine⁷ que son rapport avec les autres formes de discours rapporté. Elle a été analysée parfois comme étant une forme de discours indirect, du fait de la présence d'une structure syntaxique avec subordonnant pour l'introduire⁸, ou bien comme une forme mixte⁹. La définition proposée en introduction permet de classer cette forme de discours rapporté dans le mode direct, puisque nous nous fondons sur des caractéristiques énonciatives, et non syntaxiques, pour distinguer les modes directs et indirects. Dans l'extrait de *La Mort du roi Arthur* mis au programme, on ne relève pas d'exemple avec verbe de parole, mot subordonnant + DD du type suivant :

⁷Pour un résumé des différentes hypothèses, voir M. Bruña Cuevas, « Le discours direct introduit par que », art. cit.

⁸Jan Adriaan Verschoor, *Étude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*, Groningen, 1959 ; Albert Meiller, « Le problème du 'style direct introduit par que' en ancien français », *Revue de linguistique romane*, t. 30, 1966, p. 353-373.

⁹Laurence Rosier, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008, p. 95-97.

Et Joseph respont que « miels vous counoist il que vous meïsmes ne vous conissiés.
Mais tant vous prions nous par amor et par compaignie que vous nous dites quel
part vostre cuers vous trait a aler¹⁰.

§12 Les occurrences, que nous avons relevées dans la partie du texte au programme, se trouvent placées à la suite d'un DI, avec lequel elles forment une continuité. Même si elles ne sont pas introduites par une conjonction de subordination, elles sont liées, par la syntaxe (conjonction de coordination) ou par le sens, au DI qui les précède. C'est pour cette raison qu'elles sont analysées, par Sophie Marnette, comme faisant partie de la catégorie du « discours direct avec *que* »¹¹, étiquette commode qui regroupe différentes constructions :

§13 – avec une conjonction de coordination

1. Et il dit que il i sera, se mort ne le detient, « *car* encontre cest afere ne me porroit pas prison tenir ». (p. 402, 20)

§14 – avec une conjonction de coordination et une incise

2. si li dit qu'il est trop liez de ceste aventure et de ce que Dex li a donee trover, « *car* je vos di, bele suer, *fet soi li rois Artus*, que je quidoie pieça que vos fussiez morte et trespassee de cest siecle terrien. » (p. 332, 6)

§15 – sans lien syntaxique et sans incise

3. Et li escuiers respont que il li dira molt volentiers, se il le set : « Or demandez tot seürement. » (p. 292, 26)

4. Et cil li respondi qu'il le fesoit bien, « Deu merci, selonc les aventures. Mes ge vi, n'a pas encor .xv. jorz, tele ore que ge ne pöisse pas quidier que il en eschapast se mort non, car trop a esté sa plaie perilleuse a garir. Et por ce quidoie ge bien que il en moreüst. » (p. 278, 10)

5. Et il dit que ce fera il molt volentiers, et que il lor dorra terres et heritages el roiaume de Benoÿc ou el roiaume de Gaule, « totes les hores que il vos pleroit ». (p. 350, 19)

¹⁰Exemple du *Roman du Graal*, emprunté à Sophie Marnette, « The Evolution of Reported Discourse in Medieval French : an Overview », R. Sampson et W. Ayres-Bennett (dir.), *Interpreting the History of French. A Festschrift for Peter Rickard on the occasion of his eightieth birthday*, Amsterdam, Rodopi, 2002, p. 3-34.

¹¹S. Marnette (*ibid.*, p. 7-9).

§16

Le même procédé est utilisé entre discours narrativisé et DD dans l'exemple suivant :

6. Lors si comença Boorz a conter de la manche a la pucele d'Escalot que il porta au tornoiement de Wincestre, « dont la roïne s'est molt tres durement corrocie, et si dit que jamés ne trovez pes envers li ». (p. 366, 27)

§17

Les exemples 1, 4, 5 et 6 méritent plusieurs remarques. Ils illustrent parfaitement la souplesse de construction possible en ancien français et la porosité entre les formes de discours rapporté qu'elle induit, ce qui pose également des difficultés d'analyse. Ainsi, pour l'ex. 4, les manuscrits utilisés par d'autres éditeurs ne présentent pas la même leçon. On lit un passage entièrement au DD dans les éditions respectives de J. Frappier et de M. Speer¹², alors que la place de la locution *Dex merci*, en emploi interjectif dans l'édition d'E. Baumgartner, modifie sensiblement l'analyse du discours rapporté : « Il li respondi que, Dex merci, il li estoit bien solonc les aventures, ”mes ge vi, n'a pas xv jors, tele hore que je ne peüsse pas quider qu'il eschapast sanz mort, quar trop a esté sa plaie perilleuse a garir ; et por ce cuidoié je bien qu'il en morust.” » (§30, 10 et s.) La locution *Dex merci* est une marque de subjectivité qui traduit les sentiments du locuteur vis-à-vis de l'énoncé proféré. Placée entre le mot subordonnant *que* et le groupe verbal dont le pronom *li* indique une modification par rapport au discours originel, cette locution peut aussi bien traduire la réaction du locuteur dont les propos sont retranscrits, que celle du narrateur qui rapporte les paroles. Les leçons des éditions de J. Frappier et de M. Speer laissent penser que *Dex merci* fait bien partie des paroles du personnage. Reste un problème : pourquoi, dans l'édition au programme, avoir placé des guillemets avant la locution ? Ne pouvait-on pas proposer une autre ponctuation et placer les guillemets avant la conjonction *mes* ? Il semble que l'éditeur ait interprété *Dex merci* comme une marque de subjectivité et d'oralité du locuteur cité qui ne pouvait trouver sa place dans un DI¹³. Or, la leçon du manuscrit choisi par Emmanuèle Baumgartner montre que la

¹² « et il li respont : ”Bele suer, il le fet bien, Dieu merci, selonc les aventures ; mes ge vi bien, n'a pas quinze jorz, tele eure que ge ne poïsse pas cuidier qu'il en eschapast, se morz non. Car trop a esté sa plaie perilleuse a guerir, et por ce cuidoié ge bien qu'il en moreust” » (éd. Frappier, §38, 15 et s.) ; « et il respont : ”Bien, Dieu merci, selonc toutes aventures. Mais il n'a pas encore .xv. jors..... » (éd. Speer, §47).

¹³ Nombre de grammairiens considèrent comme agrammaticales les DI conservant des formulations expressives propres au DD, comme onomatopées, jurons, interjections ; voir L. Rosier, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris, Bruxelles, Duculot, 1999, p. 223-225. Ce type d'insertions est pourtant attesté : Jean Rychner a donné des exemples de formules d'adjuration dans le DI, portant la trace du DD (*La narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques œuvres des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 1990 [*Publications romanes et françaises*, 192], p. 185-186).

présence d'une locution expressive, traduisant le sentiment du personnage, n'est pas incompatible avec le DI. On verra d'ailleurs un peu plus loin, avec l'emploi de *ore*, que le DI peut contenir d'autres éléments propres au discursif. L'exemple 4 aurait donc pu être ponctué de la façon suivante : « Et cil li respondi qu'il le fesoit bien, Deu merci, selonc les aventures. ”Mes ge vi, n'a pas encor .xv. jorz, tele ore que ge ne poïsse pas quidier que il en eschappast se mort non, car trop a esté sa plaie perilleuse a garir. Et por ce quidoie ge bien que il en moreüst.” » L'exemple 6 pose également la question de la délimitation du DD : l'éditeur, comme Jean Frappier¹⁴, le fait commencer avec la relative, construction dont Claude Buridant donne des exemples (*op. cit.* §623), en considérant sans doute la présence du passé composé comme une marque du DD. Or, passé simple et passé composé peuvent alterner dans le récit (C. Buridant, *op. cit.*, §329). En l'absence de marques du système énonciatif propre au DD dans la relative, on pourrait proposer une autre délimitation du DD en le faisant débiter à « et si dit... ».

§18

La souplesse avec laquelle on passe d'une construction à l'autre est également illustrée par des variantes des exemples 1 et 5. Pour le premier, les manuscrits *Ac* et *D* portent une leçon à la P₃ *ne le poroit pas prisons tenir* (d'après *D*). Pour le second, l'apparat critique de l'édition au programme indique que la leçon conservée dans le manuscrit de base, à savoir *vos*, est isolée. À l'exception de *A*, choisi par J. Frappier, qui a omis la fin de la proposition (§56, l. 23), les autres manuscrits portent la variante avec un pronom personnel P₆ *lor* (*toutes les hores qu'il lor plera*, éd. Baumgartner §50, l. 27 ; *toutes les ores qu'il lor plairoit* Speer §81). Dans les deux cas, les variantes indiquent à la place du DD la présence possible d'un DI.

LE MODE INDIRECT

§19

Le mode indirect se caractérise par un marquage énonciatif coupé de la situation du discours originel. Son insertion au sein du récit peut se faire en ancien français selon deux types de construction : il peut dépendre d'un verbe de parole auquel il est rattaché ou non par un outil conjonctif ; il peut aussi ne pas être lié syntaxiquement à un verbe de parole.

¹⁴§60, l. 26 ; il n'y a pas de guillemets, dans l'édition d'Emmanuèle Baumgartner, malgré la présence de la P₅ (§52, l. 29). Le manuscrit choisi par Mary Speer donne une version un peu différente, entièrement au DI : « Lors li conmencha a dire de la mance qu'il porta al tournoiement de Wincestre, dont la roïne s'estoit courecie si durement que dist que jamais ne troveroit pais a li. » (§90)

Le discours indirect

Le discours indirect conjonctionnel

Marquage externe

§20

La prise de parole est précédée d'un verbe de parole (*dire, répondre, mander* et ses composés, *creanter, deffendre*¹⁵) ou de pensée (*penser, estre avis a aucun*) dont dépend une complétive introduite par un outil conjonctif. En voici un exemple type : « si li respondi tot demaintenant que il est .i. chevaliers del roiaume de Gaule » (p. 418, 8).

Marquage interne

§21

Dans le discours indirect, les pronoms personnels du discours, les déictiques, les modalités de phrase et les temps verbaux sont adaptés de façon à s'intégrer dans le fil de la narration. Les pronoms et adverbes ne renvoient donc plus à la situation d'énonciation originelle. L'exemple suivant « il li respont qu'il remaindra leenz sanz faille puis qu'il li a otroié » (p. 330, 15) est une illustration de la modification des pronoms (*je/il*) et de l'adverbe de lieu (*ceenz*, employé par Morgain dans le DD dans les lignes qui précèdent [l. 11 et 13] *leenz*).

§22

La modalité jussive, employée dans le DD avec l'impératif lorsque l'ordre s'adresse à un interlocuteur ou avec le subjonctif pour un ordre destiné à un tiers, est rendue par le subjonctif dans le DI : « et le conjure sor la foi que il li doit que il li *die* voir de ce que il li demandera » (p. 394, 24). On notera qu'avec *dire* ou *répondre* comme verbes introducteurs, c'est le subjonctif qui renseigne sur le sémantisme particulier à donner à ces verbes. La traduction en français moderne précise alors la nuance de souhait ou d'ordre du verbe introducteur : « et dist que bien *fust* il venuz, et a Hestor et a Lyonel et a mon seigneur Gauvain » (p. 310, 3 « et lui souhaita la bienvenue ainsi qu'à Hector, à Lionel, et à monseigneur Gauvain »); « Et li rois Artus respont que Dex lor *doinst* joie a toz » (p. 324, 10 « Le roi Arthur répondit en leur souhaitant que Dieu leur donne à tous la joie »); « et si li dist que bien *fust* il venuz » (p. 354, 28 « et lui souhaita la bienvenue »).

§23

Le temps des paroles rapportées dépend de l'ancrage temporel du verbe introducteur. Mais en ancien français, le présent aussi bien que le passé peuvent être employés dans le récit. On trouvera donc deux situations de repérage temporel :

¹⁵Pour une étude fouillée sur les verbes de parole, voir Michèle Perret, « Façons de dire : les verbes de paroles et de communication dans *La Mort le Roi Artu* », J. Dufournet (dir.), *La Mort du roi Arthur ou le crépuscule de la chevalerie*, Paris, Champion, 1994, p. 181-195.

- §24 – dans la première, le verbe introducteur au présent permet de conserver les temps du discours originel (présent de l'indicatif, futur, imparfait, passé composé) : « li escuiers li respont que icestui message que il li a dit fera il molt bien » (p. 292, 5)
- §25 – dans la seconde, le verbe introducteur au passé conduit à transposer le temps du discours cité à l'imparfait de l'indicatif, au futur II, au plus-que-parfait : « car il dist que jamés ne se departiroit de lor compaignie devant ce que il avroient trové Lancelot del Lac » (p. 302, 22) ; « cele qui dist q'ele n'amerait ja se Lancelot non » (p. 406, 30) ; « Sagremors li Desreez li avoit dit que ses sires li rois Artus voloit estre la nuit a ostel leenz » (p. 320, 13)
- §26 Mais le système de concordance des temps décrit ci-dessus est loin d'être systématique et les écarts sont fréquents : « Et cil si li respondirent tuit ensemble que de ceste novele sont il molt lié » (p. 312, 16 ; discours citant au passé simple, discours cité au présent de l'indicatif) ; « cil dit que si fera il molt volentiers, que trop en estoit liez » (p. 372, 6 ; discours citant au présent, discours cité au futur puis à l'imparfait).
- §27 Il peut parfois s'avérer délicat de délimiter la fin du DI, dans le cas où la complétive est suivie d'une proposition à laquelle elle est liée par *car* ou *que*. La question se pose alors de savoir si l'explication introduite par *car* ou *que* est la suite du DI ou un commentaire du narrateur¹⁶.

1. Et li rois lor respont tantost que il vodroit ja estre couchiez, *car* ausi en a il molt tres grant mestier. (p. 326, 27)
2. et si li manda que il pensast en tel maniere del chevalier que il l'en seüst bon gré, *que* trop avoit fet li chevaliers por lui. (p. 354, 12)
3. Et il li respont que voirement remaindra il, *car* a fere li covient par fine force, ou il le vueille ou non. (p. 388, 4)
4. cil dit que si fera il molt volentiers, *que* trop en estoit liez. (p. 372, 6)

¹⁶D'après Juan-Manuel López-Muñoz (« Justificar lo dicho y el decir en francés medieval », *Presencia y renovación de la lingüística francesa*, Salamanque, Universidad de Salamenca, 2001, p. 225-230 [*Acta salmanticensia. Estudios filológicos*, 279]), ces justifications font forcément partie du discours rapporté. Mais ce point de vue n'est pas partagé par Jean Rychner et Sophie Marnette, qui donnent plusieurs exemples où l'explication se comprend comme étant celle du narrateur ; voir J. Rychner, *op. cit.*, p. 188 ; S. Marnette, « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue française*, n°149, 2006, p. 31-47 (en part. p. 36-37).

§28 Dans les exemples 1 à 3, la justification de l'énoncé, introduite par *car* ou *que*, se situe dans la continuité des propos rapportés et semble donc bien faire partie du DI. En revanche, pour l'ex. 4, l'emploi de l'imparfait (présent également dans les éditions de J. Frappier, E. Baumgartner et M. Speer) et le contenu même de la proposition invitent à interpréter celle-ci comme une justification de l'énoncé par le narrateur, même si, dans ce passage, le récit est conduit majoritairement au présent de l'indicatif.

§29 Tel est le cadre général de la transposition entre les deux systèmes énonciatifs caractéristiques du DD et du DI. Cependant, cette transposition est loin de respecter les canons décrits par les grammaires de FM. Il faut donc être attentif aux écarts et les souligner. Il s'agit là de ce que Laurence Rosier nomme des discordanciels, c'est-à-dire « tous les mots, expressions ou constructions qui permettent de produire un décrochage énonciatif et donc de repérer au moins deux espaces énonciatifs, l'un citant, l'autre cité, dans un texte. »¹⁷

§30 – le maintien de *ore* dans de nombreuses occurrences de DI laisse apparaître que la transposition des déictiques n'est pas toujours complète. *Ore* référant à l'instant présent de l'énonciation du locuteur¹⁸ dont les propos sont rapportés est fréquent au DD et est conservé au DI quand le verbe introducteur est au présent, mais parfois aussi quand il est au passé, alors même que *lors* aurait pu être employé¹⁹ : « Et ele respont que ele ne puet pas *ore* a lui parler car ele se sent trop dehetie et trop malade » (p. 356, 3) ; « et dist que il nes porteroit *ore* pas, que il le covient remanoir » (p. 388, 15)²⁰.

§31 – la présence dans le DI de la dénégation consituée de la négation forte *non* suivie du verbe vicair *faire*, employé sans complément, soulève des questions. Dans quelle mesure s'agit-il d'une tournure liée à l'oral ? Elle semble surtout attestée au DD, ce que montrent les exemples proposés par les grammaires ainsi que le TL, et rarement employée en subordonnée durant la période de l'ancien français²¹. Mais elle est conservée malgré le changement énonciatif induit par le passage au discours indirect et pourrait donc être analysée comme un discordantiel. Nous en avons relevé trois occurrences dans la partie au programme : « il dist que *non feroit jamés* devant ce que il seüst veraies noveles de Lancelot del Lac, son cosin » (p. 300, 7, ce passage est précédé par du DI ; Frappier §44, 2 « il dist

¹⁷L. Rosier, *op. cit.*, p. 80.

¹⁸Voir Céline Guillot, « Écrit médiéval et traces d'oralité : l'exemple de l'adverbe or(e) », E. Havu et al. (dir.), *La langue en contexte. Actes du colloque* Représentation du sens linguistique IV, Helsinki, Société Néophilologique, 2009, p. 267-281 <halshs-00654556>.

¹⁹Sur la différence entre *ore* et *lors*, voir C. Buridant, *op. cit.*, §463.

²⁰On trouve *ore* employé dans un DI dans d'autres occurrences : p. 314, 24 ; p. 372, 3 ; p. 398, 5.

²¹Voir G. Moignet, « L'opposition NON/NE en ancien français », *Travaux de linguistique et de littérature*, t. 3/1, 1965, p. 41-65, en part. p. 47-48, et *Grande grammaire historique du français*, *op. cit.*, p. 1120-1122.

que non feroit devant qu'il seüst noveles de Lancelot » ; Baumgartner §36, 17 « il dist que non feroit et que jamés n'i enteroit devant que il savroit nouvelles de son seignor » ; Speer §57 : « et il dist que non feroit devant qu'il seüst noveles de Lancelot, ou il fust ») ; « il respont que *non fet il*, puis que il est ore ensi » (p. 314, 24, ce passage est précédé par du DD ; Frappier §46, 31 « il respont que non²² puis qu'il est ensi avenu » ; Baumgartner §42, 11 « et il dist que non fet il, puis que il est ainsint avenu », texte similaire dans Speer §64 : « et il respont que non fait il, puis qu'il est ensi avenu ») ; « il dit no fera » (p. 366, 10, réponse précédée par du DD et caractérisée par une construction non conjonctionnelle que nous analysons ci-dessous ; « Et Lancelos dit que non fera » Frappier, §60, 10 ; « Et il dit que non fera » Baumgartner, §52, 16 ; « et il dist que non fera » Speer §89).

Le discours indirect non conjonctionnel

§32 La construction du discours indirect non conjonctionnel concerne certaines interrogatives indirectes et les complétives sans *que*. Dans les deux cas de figure, le seul élément différent par rapport à la construction du discours indirect conjonctionnel réside dans l'absence de conjonction de subordination. Les autres marques, externes et internes, étant identiques, nous ne les rappellerons pas.

§33 Dans le cas de l'interrogative indirecte, l'outil introducteur (adverbes ou pronoms interrogatifs dans les exemples relevés ci-dessous) employé dans l'interrogation directe partielle reste identique. Il sert à indiquer la portée de l'interrogation et ne constitue pas une marque de subordination. Le passage de l'interrogation directe à l'interrogation indirecte est marqué par la perte de la modalité interrogative et par une antéposition du sujet : « si demanda a son frere coment il le fesoit » (p. 278, 9-10) ; « si li demanda ou il aloit » (p. 284, 4-5) ; « se il vos demandent ou ge sui et coment ge le faz » (p. 292, 3) ; « si li demande qui ce est et que il velt » (p. 318, 30)

§34 Dans la langue médiévale, le mot subordonnant *que* est souvent omis, notamment lorsqu'il s'agit d'exprimer un lien de conséquence entre deux propositions. L'omission du *que* subordonnant dans le cas d'une complétive est moins fréquente mais est mentionnée dans les grammaires. Lorsque plusieurs complétives dépendent d'un même verbe de parole, la conjonction est parfois répétée, comme dans cet exemple : « il dit *que* ce fera il molt volentiers, et *que* il lor dorra terres et heritages el roiaume de Benoÿc ou el roiaume de Gaule » (p. 350, 19). Mais il arrive que le lien de subordination ne soit pas répété, à la différence du FM : « si lor dist *que* il s'en iroit avuec els et si lor feroit compaignie jusque

²²Construction présentée comme très rare par C. Buridant (*op. cit.*, §654)

la ou li chevaliers demoroit que il aloient querant » (p. 308, 9). Cette tournure, que Claude Buridant appelle style indirect libéré (*op. cit.*, §624), a fait couler moins d'encre que le DD introduit par *que*, sans doute parce qu'on la rattache à une construction répertoriée en langue sans la relier directement au discours rapporté²³. Sophie Marnette a montré que, si le DI non conjonctionnel était peu employé en comparaison avec le DI conjonctionnel, on le trouvait le plus souvent dans les chansons de geste et plus particulièrement dans le cas de situations d'énonciation complexes donnant lieu à un double enchâssement. Nous n'avons relevé qu'une seule occurrence de ce type de discours rapporté dans le passage mis au programme, où l'omission de *que* se produit dès la première complétive : « il dit no fera » (p. 366, 10), mais elle apparaît dans une situation de communication tout à fait simple. Cette construction sans *que* doit être, à notre avis, attribuée au seul copiste. Elle est, en effet, isolée dans la tradition manuscrite : les manuscrits utilisés par Jean Frappier (§60, 10), Emmanuèle Baumgartner (§52, 16) et M. Speer (§89) portent la variante : « dit que non fera ».

Le discours indirect libre

§35

Dans le DIL, les propos rapportés ne dépendent pas d'un verbe de parole ou de pensée. L'absence de lien de subordination permet alors l'emploi des modalités exclamatives, interrogatives ou jussives. Par l'emploi d'un système énonciatif coupé de la situation d'énonciation, le DIL reste intégré à la narration, mais laisse aussi davantage percevoir l'idiolecte du personnage. La question de la délimitation du DIL est délicate, puisqu'il n'y a pas de marquage externe, comme pour le DD et le DI, le DIL se définissant justement par son autonomie par rapport au discours citant. Mais s'il n'est pas introduit par un verbe de parole, il est cependant souvent précédé dans le co-texte par la narration d'un acte de langage ou par un DI²⁴, qui aide au repérage et à l'analyse du segment au DIL. Ainsi dans le seul exemple assuré que nous ayons repéré dans la partie du texte au programme, « Et li rois Artus si li respondi maintenant que ce ne li pooit mie bel veer ; or die ce que il vodra dire, car il li fera droit a son pooir » (p. 396, 13), le propos du roi Arthur est rapporté au DI, puis, après une pause, l'emploi de l'adverbe *or* qui vient renforcer la valeur injonctive du subjonctif montre un changement de modalité : on passe de la modalité assertive à la modalité jussive, avec d'autre part un emploi du futur dans le reste du

²³Voir S. Marnette, « Du discours insolite : le discours indirect sans *que* », *French studies*, t. LV/3, 2001, p. 297-313.

²⁴Voir S. Marnette, « Réflexions sur le discours indirect libre en français médiéval », *Romania*, t. 114, 1996, p. 1-49, en part. p. 12-14.

DIL qui crée une rupture avec les temps employés dans le DI²⁵. Dans cet exemple, l'apparition de la modalité jussive, et dans une moindre mesure, le changement des temps verbaux, à relativiser dans un texte médiéval, permettent de bien distinguer la présence du DIL. Les choses s'avèrent plus compliquées dans les cas où il n'y a pas d'éléments grammaticaux indiquant une rupture, comme dans ces deux exemples, où le co-texte de droite ne comporte pas non plus d'élément lexical indiquant une clôture de la prise de parole :

§36 – « Et mes sires Gauvains reconte a la roïne ce que li escuiers li ot dit de Lancelot del Lac, et coment il voloit venir au tornoiement, *mes ses mires ne li lessa, por ce que il le vooit encores trop malade* » (p. 300, 12 ; le relâchement de la syntaxe entre le discours narrativisé constitué de deux complétives dépendant de *reconte* et les propositions en italique, ainsi que l'emploi du passé simple avec *lessa*, suggèrent un changement dans la façon de rapporter les paroles : on passerait du discours narrativisé au DIL. Mais le passage en italique peut aussi s'analyser comme un exemple de discours indirect libéré).

§37 – « si disoit ele aucunefoiz que ele ne savoit en tot le monde nul chevalier autressi bien digne ne sofsant d'avoir trestot lo monde en sa baillie com estoit Boort de Gaunes ; *et por l'amor de celui li pesoit il sor totes choses que il ne voloient demorer a la cort lo roi Artur son seignor* » (p. 302, 3 ; la partie en italique peut s'interpréter comme un DIL ou comme une analyse du personnage par le narrateur en focalisation interne).

§38 Ce rapide examen des discours rapportés a permis de montrer que la variété des constructions syntaxiques et la porosité entre le mode direct et indirect, bien illustrées dans *La Mort du roi Arthur*, sont encore accentuées lorsque l'on compare les variantes des manuscrits. On passe aisément d'une construction à l'autre ou d'un mode à l'autre, ce qui nécessite d'étudier les co-textes de gauche et de droite ainsi que l'apparat critique et les autres éditions, avant de proposer une interprétation littéraire ou stylistique d'une tournure particulière. Les différents relevés faits dans le cadre de cet article confirment par ailleurs un élément saillant qui apparaît dès la première lecture de *La Mort du roi Arthur* : la prédominance du mode direct, qu'il faut mettre en rapport avec le genre du roman en prose. Sophie Marnette, en se fondant sur un large corpus, a en effet montré que, alors que la proportion de DI dans les textes historiographiques était la plus importante, le roman en prose, qui se définit dans son rapport à une source, rapportée ou traduite par un narrateur, contient davantage de DD que de DI²⁶, preuve que la peinture

²⁵Cette analyse doit être nuancée avec l'examen des variantes. Dans les éditions de J. Frappier (§67, 55) et E. Baumgartner (§57, 9), les verbes dans la séquence qui précède sont au présent. Dans l'édition de M. Speer (§107), ils sont au passé simple (à moins que *dist* soit une graphie d'indicatif présent), puis au présent.

²⁶Voir S. Marnette, « The Evolution... », art. cit., p. 23-25.

des personnages ainsi que leurs interactions est privilégiée. S'agissant de *La Mort du roi Arthur*, où révélations, mensonges et rumeurs ne cessent de se succéder, on ne sera pas étonné que les discours rapportés au mode direct occupent une place prépondérante²⁷.

Quelques mots à propos de : Marie-Madeleine Huchet

Marie-Madeleine Huchet, MCF à l'Université de Paris-Est Créteil, a publié une édition du poème pseudo-ovidien *La Vieille* de Jean La Fèvre (Paris, Société des Anciens Textes Français, 2018). Ses recherches portent notamment sur la vulgarisation et la transmission du savoir universitaire. Elle participe à l'édition du *Livre des propriétés des choses* de Jean Corbechon et a entrepris d'éditer les sermons en français attribués à Maurice de Sully.

Pour citer cet article

Marie-Madeleine Huchet, « Les discours rapportés dans *La Mort du roi Arthur* », *Op. cit., revue des littératures et des arts* [En ligne], « Agrégation 2022 », n° 23, automne 2021, mis à jour le : 05/12/2021, URL : <https://revues.univ-pau.fr/opcit/684>.

²⁷Je remercie Claire Fourquet-Gracieux et Muriel Ott pour leur relecture et leurs suggestions.